

COMPTES RENDUS DE SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 14 avril 2016

Les membres du Conseil municipal sont présents à l'exception de Mme Parier, M. de Sousa et M. Breuillé qui ont donné pouvoir
Secrétaire de séance : M. Graciaa

Compte administratif, compte de gestion, affectation résultat du budget communal.

L'excédent global du compte administratif communal est de 18.442,26 €.

A l'unanimité, les différents comptes administratifs sont votés. Il en va de même, pour le Compte de Gestion présenté par le Trésorier. Les Conseillers Municipaux acceptent unanimement l'affectation du résultat.

Tarifs 2016

✓ Concession cimetière (le m²) - Inchangé

- perpétuelle : 42 €
- 30 ans : 16 €
- 15 ans : 8 €

✓ Plaçage : (inchangé)

- <25 m² : 7,00 €
- entre 25 et 50 m² : 10,00 €
- entre 50 et 100 m² : 12,00 €
- les 100 m² : 15,00 €

✓ Prêts des salles et du matériel : (inchangés)

- Aux particuliers de la Commune :
 - location des salles : gratuite
 - fourniture chauffage : 40 €/jour
 - location chaises : 0,30 €
 - location table: 0,80 €
- Pour les Associations et groupes organisés de la Commune : (Gratuité complète)
- Pour toute autre personne ou groupe :
 - location de la salle des fêtes,
sans chauffage et avec matériel sur place :
 - la journée : 100 €
 - le week-end : 300 €
 - location de la salle des fêtes,

avec chauffage et avec matériel sur place :

la journée 185 €

le week-end 470 €

- location salle de l'Isarce, sans chauffage : 160 €/j
- location salle de l'Isarce, avec chauffage : 225 €/j

✓ **Le forfait des fournitures scolaires : 80 € (inchangé)**

✓ **Services périscolaires : (tarif applicable au 01 septembre 2016)**

• Cantine :

Repas enfant : 3,20 €

Repas des commensaux : 4,60 €

• Garderie : (inchangé)

Nombre d'enfants à charge	Revenus 2014		
	Inférieurs à	Ne dépassant pas	Supérieurs à
1 enfant	20.509 €	45.575 €	45.575 €
2 enfants	23.420 €	52.044 €	52.044 €
3 enfants	26.331 €	58.513 €	58.513 €
Premier enfant	1,50 € / jour	2,10 € / jour	2,70 € / jour
Autres enfants	0,75 € / jour	1,05€ /jour	1,35 € /jour

✓ **Repas à domicile : 7,50 € au 1^{er} mai 2016**

Taux d'imposition

Compte tenu du produit attendu de 183.145 € pour le budget 2016, les taux suivants sont votés à l'unanimité

- Taxe d'habitation : 8,96 %
- Foncier bâti : 9,35 %
- Foncier non bâti : 39,49 %

Le Maire fait remarquer qu'avec ces nouveaux taux, la Commune de Lestelle-Bétharram continue de faire partie des communes les moins imposées de la plaine de Nay.

Budget Primitif Communal

En préambule, M. le Maire expose les grandes lignes de ce budget établi par la Commission des finances et les principaux investissements pour 2016 : travaux de voirie, réfection de la couverture de l'église, rénovation de l'éclairage public, acquisitions de matériel, ...

La section fonctionnement s'équilibre à 593.873 €, permettant un prélèvement de 66.090 € au profit de la section investissement.

La section investissement est équilibrée à 139.117 €.

L'Assemblée Communale vote ce budget primitif à l'unanimité.

Schéma Départemental de Coopération Intercommunal

Le Maire informe le Conseil que le Préfet a arrêté le schéma départemental de coopération intercommunal. Il maintient dans la configuration actuelle la Communauté de Commune du Pays de Nay et y intègre les communes d'Assat et Narcastet.

Schéma Directeur d'assainissement

Le Conseil retient la proposition de G2C pour un montant de 48.967 € HT

Convention APGL

Le Conseil décide de signer une convention avec l'Agence Publique de Gestion Locale pour la mise au format SIG des plans du réseau d'eau

Programme de voirie 2016 :

La commission de voirie attend le chiffrage pour faire son choix.

Déclaration d'intention d'aliéner :

Suite aux projets de vente d'une maison individuelle, sise rue 21 Gaston de Foix et 7 rue Soum det Castet, le Conseil déclare qu'il n'a pas l'intention d'aliéner ces biens.